

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX-SEPT et le 23 FEVRIER à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 17 FEVRIER 2017, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - Mme Viviane LOUME-SEIXO - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - M. Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Valérie ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Serge BALAO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Laure FAUDEMÉR - Mme Régine LAGOUARDETTE - M. Bruno JANOT - Mme Géraldine MADOUNARI (à partir de 19h30) - Mme France POUDEX - M. Julien DUBOIS.

POUVOIRS :

M. Serge BALAO donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD

M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE

Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS

Mme Régine LAGOUARDETTE donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE

M. Bruno JANOT donne pouvoir à M. le Dr Stéphane MAUCLAIR

Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à Mme Marianne BERQUE-MANSAS (à partir de 19h30 - présente pour la délibération n°10)

Mme France POUDEX donne pouvoir à Mme Marie-Constance BERTHELON

M. Julien DUBOIS donne pouvoir à M. Grégory RENDE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : HOTEL DES THERMES JEAN NOUVEL - CESSION LICENCE IV

La Ville de Dax est propriétaire d'une Licence IV de débit de boissons qui était auparavant rattachée à l'exploitation de l'Hôtel des Thermes Jean Nouvel. Lors de la cession de cet établissement à la SAS LES THERMES, la licence IV était restée dans les immobilisations propres de la Ville de Dax.

La SAS LES THERMES a donc sollicité, en vue de l'ouverture de son établissement le 11 mars prochain, la mutation de cette licence IV pour l'exploiter et éviter toute péremption.

La mutation de cette licence IV au profit de la SAS LES THERMES peut être proposée pour un montant de 10 000 €.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ANDRE DROUIN, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE la mutation de la licence IV appartenant à la Ville de Dax au profit de la SAS LES THERMES, pour son exploitation au sein du même établissement, pour un montant de 10 000 €,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette cession.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20170223-3-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 24 Février 2017

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».